

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 17/01/2018
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 8 janvier 2018, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 17 janvier 2018 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Bernard CHASSOT, Président.

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, MESSERLI Florence, GALL Lydie, CHAMOSSET Alain, CHASSOT Bernard, MANTILLERI Éric, VENANCIO Nathalie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, VEYRAT Karine

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

● **Décision Modificative n° 3 du budget 2017**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée les mouvements budgétaires suivants sur le budget de l'exercice 2017 :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 6228 :	-3 076.47 €		
Article 6411 :	+ 3 076.47 €		
Total	+ 0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n° 3 du budget 2017.

● **Questions diverses**

Monsieur le Président indique que le CAUE souhaiterait présenter le chiffrage actualisé du réaménagement de l'école aux élus. Une rencontre sera organisée fin janvier ou début février.

Vote acompte participations 2018 : Afin de pouvoir honorer l'échéance du prêt de la caisse d'épargne fin janvier 2018, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir valider un acompte sur les participations 2018. Le montant de cet acompte sera équivalent à celui de l'année dernière arrondi au millier supérieur :

Ce qui ferait :

- pour Chaumont 28 000 €,
- pour Contamine-Sarzin 38 000 €,
- pour Minzier 58 000 €.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité l'acompte sur les participations 2018 ainsi proposé. Le montant définitif des participations 2018 sera fixé lors du comité syndical de février 2018.

Le comité précise qu'en début de chaque année (janvier) il sera fait un premier appel de participations aux communes correspondant à 1/3 du montant de la participation N-1, car la trésorerie du SIVU ne permet de faire face aux dépenses en début d'année.

Monsieur le Président fait un rapide compte-rendu du conseil d'école du 11 janvier. Il indique que sur 26 votants : 25 ont voté pour un retour à la semaine de 4 jours et un blanc. Le SIVU précise que le transport scolaire ne fonctionnera pas les mercredis.

Demande de stage : Monsieur le Président indique qu'il a reçu une demande de stage conjointement avec le centre de loisirs d'une jeune fille de Chaumont. Elle est étudiante en BTS ESF en alternance. Après quelques déboires lors de son stage initial, elle recherche un autre stage pour valider son année. Le centre de loisirs serait prêt à la prendre pour environ 80 % de son temps, il resterait 8 heures par semaine pour le SIVU. Il s'agit d'un stage rémunéré. Le coût revenant au SIVU serait de 85 € par mois sur 5 mois, de mars à fin juin (ce qui fait 9 semaines entre les semaines de vacances scolaires et les semaines où elle est à l'école).

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide de prendre cette jeune fille Chlotilde NIREFOIS en stage à raison de 8 heures par semaine sur 9 semaines. La gratification sera d'environ 85 € par mois.

Monsieur le Président donne lecture du courrier recommandé de Denise BAUDET faisant état des dysfonctionnements des services périscolaires. Monsieur le Président précise qu'il l'avait reçu mi-décembre lors des entretiens annuels individuels et qu'elle n'a évoqué aucun des points soulevés dans son courrier. Le comité demande à Monsieur le Président de lui faire une réponse écrite en reprenant point par point les points évoqués dans son courrier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.